

« Le Mail de Hartlepool » - 18 Octobre 2008

La Cour d'appel a annulé une décision antérieure de la Haute Cour et a permis à des avocats d'intérêt public (PIL) de contester l'importation de substances toxiques contenus dans le porte-avions français (le Clemenceau) dans le Royaume-Uni.

Le 16 Octobre 2008, la Rt. L'hon. Lord Justice Laws a accordé à Jean Kennedy (des Amis de Hartlepool groupe) l'autorisation d'appliquer un contrôle judiciaire et a ordonné une audience qui se tiendra à la Cour d'appel en raison de l'importance de la question. Bien que la date de l'audience ne soit pas encore fixée, on s'attend à ce que le porte-avions toxique reste maintenant en France jusqu'à ce que la Cour ait décidé de son cas.

Jean Kennedy, l'appelant dans cette action juridique, a déclaré aujourd'hui :

« Nous sommes très satisfaits de ce résultat. Les Amis de Hartlepool ont toujours soutenu que la décision du HSE de permettre l'importation du Clemenceau cancérigène de par sa cargaison est illégale. De plus, l'annulation de la décision de la Haute Cour nous permet de mettre ces arguments en évidence dans leur intégralité à la Cour d'appel. L'ordonnance justifie notre approche ».

Gavin Sullivan, avocat à la PIL représentant Jean Kennedy, a déclaré:

" Nous avons demandé à Able UK de s'engager à ne pas prendre toutes les mesures à l'importation de ce navire en Hartlepool jusqu'à ce que la Cour ait pris sa décision. Si, de toute évidence, Abel UK devait chercher à ignorer cette ordonnance et essayer de faire venir ce navire, nous allons envisager de solliciter des directives de la Cour pour les empêcher de le faire ».

Iris Ryder, un membre des Amis de Hartlepool groupe, a déclaré aujourd'hui:

" C'est un résultat fantastique pour les gens de Hartlepool et un pas de plus vers l'objectif que ces déchets toxiques ne puissent être importés et faire l'objet de dumping au sein de notre communauté. Able UK propose de démanteler et de disposer de ce navire toxique pour un prix d'environ 10% de celui proposé par ses concurrents européens. Des personnes et des groupes des deux côtés de la Manche ont posé à juste titre de sérieuses questions quant à la sécurité de ce démantèlement. Comment peuvent-ils sérieusement prétendre être en mesure d'entreprendre le démantèlement de ce genre de navires, le plus grand projet jamais entrepris en Europe, et de supprimer en toute sécurité l'ensemble des 760 tonnes d'amiante et 330 tonnes de biphényles polychlorés (BPC) estimés à bord du navire, pour le même prix et avec la même sécurité que pour l'enlèvement de l'amiante d'un petit bâtiment ? "

Le Clemenceau - qui a été source d'ennuis pour le gouvernement français contraint d'abandonner les plans précédents jugés illégaux - comme le transfert du bateau en Inde - est actuellement amarré au large du port de Brest en France.

Des syndicats de marins et des associations françaises comme Mor Glaz et d'autres ONG opposées à l'exportation du navire, ont tenu une conférence de presse vendredi dernier ; elles ont renouvelé leur appel au gouvernement français pour l'élimination des matériaux et produits toxiques de leurs propres navires en toute sécurité et émis un vœux de soutien aux Amis de Hartlepool pour leur défi juridique et leur action.

Pour de plus amples renseignements, contacter:

Gavin Sullivan, Public Interest Lawyers: 0121 515 5069, ou

Jean Kennedy, les Amis de Hartlepool: 01429 295 039

Les avocats d'intérêt public a été créé en 1999. Depuis sa création, la pratique a pris quelques-unes des plus importantes affaires de droit public de la période récente. La pratique se concentre sur les domaines suivants national public, les droits de l'homme, l'environnement, de la planification et la régénération urbaine loi.

Pour plus d'informations sur la PIL : <http://www.publicinterestlawyers.co.uk/>